

**DELIBERATION 2018-15**

LE VINGT-DEUX MARS DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU SEIZE MARS DEUX MILLE DIX-HUIT.

**PRESENTS** : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS M-L. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND J-F – M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. — Mme MAUREL P. – Mme RENARD S. - M. LE BLEVEC B. – M. RIO F. - Mme FABRY V. – Mme SALOMON M-L. - M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme LOPEZ M-F procuration à M. H. FONTVIEILLE - M. TRINDADE J. procuration à M. D. MERLIN - Mme FASSIO I. procuration à Mme M-L OMS - Mme VACQUIE S. procuration à Mme GUIRAUD I. – Mme AURIAC A. procuration à Mme VESSIOT A.

**ABSENTS EXCUSES** : M. DELON A. – Mme ESCRIG C.

**ABSENT** : M. CARABASSE P.

Madame Roselyne FAVRE-MERCURET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET : Convention avec la gendarmerie pour la maintenance des installations thermiques et portes automatiques**

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention relative aux prestations de maintenance et d'entretien des installations thermiques et des portes automatiques de la gendarmerie de Saint Jean de Védas.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de gestion, d'intervention et de règlement des prestations de maintenance des installations thermiques et des portes automatiques de la gendarmerie.

Afin d'assurer le bon entretien des bâtiments de la gendarmerie, Madame le Maire propose ainsi que la collectivité, propriétaire des bâtiments, inclut dans ses contrats de maintenance les bâtiments de la gendarmerie.

La commune refacturera les sommes correspondantes auprès des services de la gendarmerie pour toutes les interventions de maintenance et de dépannage incombant normalement au locataire.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention relative aux prestations de maintenance et d'entretien des installations thermiques et des portes automatiques ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Isabelle GUIRAUD**  
**Maire de Saint Jean de Védas**

